



Rapport annuel 2004-2005  
**OCCOPPPQ**







# Table des matières

- 2 Énoncé des valeurs organisationnelles
- 3 Lettres de présentation
- 4 Bureau, comité administratif et personnel de l'Ordre
- 5 Rapport du président au secteur psychoéducation
- 6 Rapport du président au secteur orientation
- 7 Rapport de la directrice générale et secrétaire
- 9 Rapport d'activité du Bureau
- 10 Rapport du comité administratif
- 11 Rapport du syndic

## Rapports d'activité et membres des comités

- 12 Comité d'inspection professionnelle
- 16 Comité de discipline
- 17 Comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie
- 17 Comité des admissions
- 17 Comité de révision des plaintes
- 18 Comités d'affaires professionnelles
- 19 Activités de formation continue
- 20 Service des communications
- 21 Prix de l'Ordre
- 22 Renseignements généraux (statistiques)  
→
- 23 Rapport des vérificateurs
- 32 Prévisions budgétaires 2005-2006  
→

# Énoncé des valeurs organisationnelles

adopté par le Bureau de l'Ordre en septembre 2004

## Mission

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation et de psychoéducation offerts par ses membres.

## Vision

Soucieux du développement des compétences de ses membres, l'Ordre est à l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes. Il se veut le chef de file pour chacune des professions dans une optique d'amélioration continue des services offerts par les membres et de reconnaissance de ces services. L'Ordre a voulu appuyer sa mission sur des valeurs fondamentales afin de guider et de soutenir son personnel et ses dirigeants dans leurs actions. Ces valeurs prennent une importance accrue, compte tenu de l'imputabilité de l'Ordre envers le public et envers ses membres, de son autonomie d'action et du fait que l'Ordre se veut un lieu de construction de l'identité professionnelle de ses membres.

## Valeurs

### Compétence

La compétence s'illustre par le professionnalisme qui teinte l'accomplissement de nos tâches. Elle implique la rigueur, le souci de la qualité et l'efficacité dans l'atteinte des résultats visés. La compétence suppose la responsabilité de nos actes et de nos décisions ainsi que l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à notre disposition. Elle s'illustre également par la créativité dans la recherche d'amélioration continue et par le haut niveau d'autonomie de chacun.

### Respect

Le respect s'illustre par la considération envers toutes les personnes avec qui nous entrons en relation et par l'absence de discrimination. Il sous-entend, entre autres, les notions de courtoisie, de diligence, de confiance et de discrétion. Il implique également des paroles et des gestes sensibles à l'égard d'autrui.

### Engagement

L'engagement s'illustre par le souci de chacun de se dépasser en vue de l'atteinte des objectifs. Cela se traduit dans la mobilisation collective afin d'accéder à l'excellence des services offerts au public et aux membres. Il se manifeste par la solidarité entre les membres de l'équipe et un fort sentiment d'appartenance.

### Équité

L'équité se traduit dans le respect des droits de chaque individu. L'équité s'illustre dans notre organisation de façon particulière, deux professions supposant un traitement juste dans le respect des particularités et des besoins de chacune.

### Intégrité

L'intégrité s'illustre par l'honnêteté, elle sous-entend d'être capable de reconnaître les limites de ses compétences, d'être loyal envers l'organisme, de diffuser de l'information exacte et pertinente. Cela suppose d'agir de façon à préserver la confiance du public et de nos membres et de façon conséquente à nos autres valeurs fondamentales.



## Lettres de présentation

Monsieur Michel Bissonet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

---

YVON MARCOUX  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,  
Québec, juillet 2005

---

M<sup>e</sup> Yvon Marcoux  
Ministre de la Justice, procureur général, notaire général, président du comité de législation et  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,  
MARCEL RENO, ps.éd.  
Montréal, juillet 2005

---

M<sup>e</sup> Gaétan Lemoyne  
Président, Office des professions du Québec, Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,  
MARCEL RENO, ps.éd.  
Montréal, juillet 2005

## Bureau, comité administratif et personnel de l'Ordre

### BUREAU

Marcel Renou, ps.éd., président

### Administrateurs et administratrices

#### Secteur orientation

Robert Sumarah, c.o. – Section I : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

Robert Déry, c.o. et Caroline Villeneuve, c.o.

Section II : La Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Bruno Bourassa, c.o.

Section III : Mauricie et Centre-du-Québec

Élyse Lachance, c.o. et Mario Therrien, c.o.

Section IV : Estrie et Montérégie

Sandra Salesas, c.o. et Gerald Schoel, c.o.

Section V : Montréal

Claude Nadon, c.o. (jusqu'en novembre 2004)

Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière

Michel Turcotte, c.o.

Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

#### Secteur psychoéducation

Éric Guay, ps.éd. – Section I : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

Marie-Josée Dupuis, ps.éd.

Section II : La Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Brigitte Alarie, ps.éd.

Section III : Mauricie et Centre-du-Québec

Céline Des Groseillers, ps.éd. et Marcel Renou, ps.éd.

Section IV : Estrie et Montérégie

Denis Leclerc, ps.éd. et Nathalie Turgeon, ps.éd.

Section V : Montréal

Maryse Beaudoin, ps.éd. et

Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.

Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière

Gabrielle Thivierge, ps.éd.

Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

### Administrateurs et administratrices nommés par l'Office des professions du Québec

Jean-Paul Bergeron

Lyne Carrier

Guy Dufour

Hélène Lessard

### Comité administratif

Marcel Renou, ps.éd. et Michel Turcotte, c.o.

Présidence

Denis Leclerc, ps.éd. et Caroline Villeneuve, c.o.

Vice-présidence

Guy Dufour

Conseiller

### PERSONNEL DE L'ORDRE

Renée Verville, c.o., Adm.A.

Directrice générale et secrétaire

Micheline Chassé

Responsable des services administratifs

Christine Cuerrier, c.o.

Chargée d'affaires professionnelles, secteur orientation (jusqu'en déc. 2004)

Richard Locas, c.o.

Chargé d'affaires professionnelles, secteur orientation

Jacques Gagnon, ps.éd.

Chargé d'affaires professionnelles, secteur psychoéducation

Dominique Trudel, ps.éd., Ph. D.

Coordonnatrice à la formation continue de l'Ordre et chargée d'affaires professionnelles, secteur psychoéducation

Johanne Rocray, c.o.

Coordonnatrice à l'inspection professionnelle et inspecteur

M<sup>e</sup> Geneviève Roy

Conseillère juridique

Diane Tremblay

Coordonnatrice aux communications

Annie Hogue

Conseillère aux communications

Suzanne Plourde

Technicienne en microédition

Mélany Besner

Secrétaire à l'admission

Denise Noël

Secrétaire à la présidence

Lise Pigeon

Secrétaire à l'inspection professionnelle et au Bureau du syndic

Pierrette Savard

Secrétaire à la formation continue et aux affaires professionnelles

Kolette Pelletier

Secrétaire-réceptionniste

Sylviane Besner

Commis aux services administratifs

### Bureau du syndic

Louise Lévesque-Vachon, c.o.

Syndic

Joëlle Atlan, ps.éd.

Syndic adjointe

Marie-Claude Hurtubise, c.o.

Syndic adjointe

Yves Lecours, c.o.

Syndic adjoint

Annie Poirier, ps.éd.

Syndic adjointe

## Rapport du président au secteur psychoéducation →

Cette année, nos efforts pour la reconnaissance de la profession ont atteint un point de convergence, tant par la conclusion des travaux des différents comités auxquels nous avons participé que par une centration constante sur l'évaluation des pratiques dans nos principaux secteurs d'activité et le développement des compétences de nos membres.

### Planification des besoins de main-d'œuvre du réseau de la santé et des services sociaux

Ces travaux se sont conclus cette année. Au-delà des projections statistiques essentiellement basées sur la situation actuelle, ce qui est important de retenir est l'exposé de l'Association des centres jeunesse du Québec portant sur des nouveaux standards de pratique. Ces nouveaux standards reconnaissent la distinction à faire entre les intervenants de formation universitaire et ceux de niveau collégial, notamment pour les activités d'évaluation de la clientèle, de conception et de planification de programmes d'intervention. Ils devraient logiquement déboucher sur une reconnaissance et une réhabilitation de la profession dans ce secteur de pratique.

### Planification des effectifs cliniques du Centre jeunesse de Montréal

Dans ce cas-ci, les travaux se sont également terminés par une distinction opérationnelle entre les différents types et niveaux de formation nécessaires pour les intervenants en fonction des clientèles et des services divers. Conformément aux travaux de l'Association des centres jeunesse du Québec, cette planification d'effectif recommande une reconnaissance des fonctions et du statut des psychoéducateurs dans le secteur de la réadaptation semblable à celle accordée aux intervenants du secteur social. Ces travaux ont également permis de mieux cerner les spécificités de la contribution de notre profession et de celle des travailleurs sociaux dans une perspective d'interdisciplinarité.

### La connaissance de nos pratiques dans les différents secteurs

Les résultats de l'inventaire des pratiques en milieu scolaire ont fait l'objet de travaux lors du Congrès de l'Ordre en 2004 et du Colloque des psycho-

éducateurs en milieu scolaire de 2005. Il en a été de même pour les travaux similaires menés dans le secteur des CLSC. Nous avons entamé cette année la même démarche pour le secteur des centres jeunesse qui devrait se conclure au cours de l'an prochain. Nous avons entrepris une étude sur l'utilisation des instruments standardisés et des autres pratiques et protocoles d'évaluation dans nos différents secteurs de pratique. Cette dernière vise à mieux cibler nos besoins spécifiques de formation continue.

### Partenariats

Outre nos travaux en collaboration avec le Centre jeunesse de Montréal, nous avons continué de développer des liens étroits avec la plupart de nos écoles de formation universitaire, que ce soit par l'entremise du comité de la formation, élargi à l'ensemble des directeurs de département et des responsables de programmes, que par des collaborations particulières. Ces dernières ont permis notamment la mise en place de notre répertoire virtuel d'outils d'évaluation. Nous avons également profité de nos bonnes relations avec les universités pour la conception de mémoires soumis aux différents comités chargés de mission, particulièrement dans les domaines de la santé et des services sociaux.

### Les travaux liés à la modernisation de la pratique en santé mentale et relations humaines

Toutes les activités évoquées précédemment ont permis d'alimenter l'ensemble de nos travaux en lien avec le comité d'experts chargés de faire les propositions pour le dossier de la réforme du système professionnel. C'est ici que s'est concrétisé le point de convergence de l'ensemble de nos actions. En effet, nos inventaires de pratiques, le développement opérationnel du profil de compétences et des nouvelles normes de formation, nos travaux avec le Centre jeunesse de Montréal, les universités, ainsi que les commentaires provenant de notre réseau de spécialistes issus des comités d'affaires professionnelles de l'Ordre nous ont permis de faire valoir auprès du comité d'experts la nécessité, entre autres, de réserver certaines activités professionnelles afin de mieux protéger les clientèles les plus vulnérables qui nous sont confiées.



Marcel Renou, ps.éd.

L'Ordre, regroupant deux professions distinctes, a mis en place une structure organisationnelle adaptée à sa réalité. Ainsi, le président et le vice-président de l'Ordre représentent chacun leur secteur respectif à titre de président. Ensemble, ils constituent la présidence. Vous trouverez donc leur rapport dans ces pages. Cette structure permet d'assurer la crédibilité des diverses représentations, y compris celles auprès des membres chez qui l'Ordre souhaite soutenir le développement du sentiment d'appartenance et de l'identité professionnelle. Cette façon de faire est très satisfaisante pour les deux parties et permet à l'Ordre d'assurer efficacement son mandat de protection du public. C'est le président, élu au suffrage du Bureau pour une période d'une année, qui en préside les réunions ainsi que celles du comité administratif. (M. Marcel Renou pour 2004-2005).

## Rapport du président au secteur orientation →



Michel Turcotte, c.o.

Au cours de la dernière année, nous avons cherché notamment à consolider des partenariats déjà établis et à poursuivre nos représentations afin d'en créer de nouveaux dans le but de développer et d'assurer notre visibilité, tant sur le plan national qu'international. Une autre préoccupation a été de continuer à promouvoir auprès des pouvoirs publics l'importance de l'évaluation des services d'orientation, notamment ceux liés à l'implantation et au développement de l'approche orientante.

### La réforme du système professionnel en santé et en relations humaines

La réforme est en cours et va bon train. Après avoir étudié tous les documents pertinents, le comité d'experts, nommé par l'Office des professions, a commencé à présenter des propositions touchant les champs d'exercice, les activités réservées et la réserve de la pratique de la psychothérapie. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les représentants des ordres concernés et le comité d'experts. Un rapport devrait être déposé à l'Office des professions au cours du mois de septembre. Tout au long du processus, un groupe de conseillers d'orientation issus des divers champs de pratique et des universités a alimenté la réflexion du personnel du siège social et du Bureau sur les réponses à soumettre aux questions du comité.

### Réforme pédagogique, approche orientante et projet personnel d'orientation

Nous avons participé à deux appels de consultation du ministère de l'Éducation au sujet de la réforme pédagogique. Nos préoccupations concernant les différents cheminements et la place d'un nouveau cours intitulé *Projet personnel d'orientation* ont été présentées. À la suite d'une demande conjointe du Groupe de soutien à l'approche orientante (GPSAO), de l'AQISEP, des Éditions Septembre et de l'Ordre, le Ministère vient de créer un « comité d'implantation de l'approche orientante pour le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire », auquel l'Ordre participe. Nous avons également parrainé et organisé, conjointement avec le GPSAO et la Société GRICS, une tournée des régions portant sur l'approche orientante et nous étions présents lors du colloque de mars 2005, qui se penchait sur cette même thématique.

### La connaissance de nos pratiques

Deux enquêtes auprès des membres œuvrant dans les secteurs de l'éducation et de l'employabilité ont été complétées. L'analyse des données permettra de documenter davantage les besoins de formation des membres, mais aussi de les sensibiliser, ainsi que nos partenaires, à la pratique réelle des conseillers d'orientation dans ces milieux. De plus, un répertoire des instruments et des programmes d'intervention utilisés en orientation est en voie d'élaboration.

### Comités par secteur de pratique

Nous avons actuellement trois comités par secteur de pratique qui sont très actifs. Chacun s'est donné le mandat de développer et de proposer une tournée dans les régions au cours de la prochaine année. Ils ont donc surtout travaillé au développement et à l'élaboration de contenu. Un comité *ad hoc* a aussi été créé en collaboration avec l'Association des conseillers d'orientation du collégial (ACOC), afin d'orienter et de préparer une éventuelle prise de position concernant la réforme de l'enseignement collégial.

### Représentations et partenariats

Nous continuons à développer nos relations partenariales : les liens avec les universités se consolident. Nous siégeons également au comité d'orientation du Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT) et collaborons avec le groupe pan-canadien de recherche sur l'impact des services de développement de carrière. Nous sommes représentés et actifs au sein de plusieurs conseils d'administration, notamment : l'Association canadienne de counseling (ACC), l'Association internationale en orientation scolaire et professionnelle (AIOSP) et le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ). Nous avons établi des relations de collaboration avec l'*American Counseling Association* (ACA), la *National Career Development Association* (NCDA) et l'ACC pour l'organisation de leur conférence annuelle qui se tiendra à Montréal, en mars 2006. Nous avons été représentés lors des journées de formation de l'Association des conseillers d'orientation – psychologues de France, pour lesquelles nous avons également mis sur pied un atelier.

## Rapport de la directrice générale et secrétaire

La directrice générale et secrétaire est responsable de l'administration des affaires courantes de l'Ordre, de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles et de la supervision du travail des comités. Elle gère l'admission, la surveillance et le contrôle de la pratique, en plus de soutenir les activités de la présidence, du Bureau, du comité administratif et des différents comités de l'Ordre. Elle siège également au comité de gestion de l'Ordre avec les présidents.



Renée Verville, c.o., Adm.A

L'année 2004-2005, dernière année de notre planification stratégique 2002-2005, a permis de consolider des actions entreprises au cours des années précédentes et d'entreprendre de nouveaux projets liés aux grandes orientations que l'Ordre s'est données.

### Réglementation

Le comité de réglementation a poursuivi ses travaux de révision du *Code de déontologie* et a soumis le projet à la consultation des membres. Cette dernière avait l'objectif de recueillir leurs commentaires sur le projet et, surtout, de faire en sorte que les membres se l'approprient afin qu'il devienne un instrument d'autorégulation. Le comité de réglementation a considéré également qu'au-delà des devoirs et obligations qu'un *Code de déontologie* vient énoncer, celui-ci s'appuie sur les valeurs fondamentales partagées par l'ensemble des membres. Le préambule accompagnant le *Code de déontologie* présente donc les quatre valeurs retenues par le comité de réglementation.

Le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec a été révisé en profondeur par le comité de la formation. Les exigences pour le permis de conseiller d'orientation ont été rehaussées et correspondent à la formation dispensée dans les universités québécoises. Le décret d'intégration des psychoéducateurs spécifiait les normes d'équivalence pour la délivrance du permis nécessaire à la profession. Ces normes ont été révisées et intégrées au règlement, qui devrait entrer en vigueur au début de juillet 2005.

Le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage a également été révisé et devrait entrer en vigueur au début juillet.

Des renseignements ont été fournis aux membres du Bureau concernant le Règlement sur la multidisciplinarité et l'exercice en société à responsabi-

lité limitée afin qu'ils puissent mieux le comprendre et déterminer les conditions, les modalités et les restrictions qui s'y appliquent.

### Développement professionnel

Le Congrès de l'Ordre a été sans contredit une des activités majeures sur le plan du développement professionnel. Il a regroupé près de 900 personnes et mis l'accent sur la richesse des pratiques respectives. La programmation 2004-2005 de la formation continue a été foisonnante en activités. Plus de 380 conseillers d'orientation et psychoéducateurs y ont participé, et ce, dans différentes régions du Québec. Pour sa part, le Colloque des psychoéducateurs en milieu scolaire a réuni plus de 185 psychoéducateurs en provenance de différentes régions.

Les comités par secteur de pratique en orientation et en psychoéducation ont continué d'être très actifs. Deux autres comités ont vu le jour au cours de l'année écoulée, soit le comité des psychoéducateurs en petite enfance et le comité des étudiants en orientation.

Le programme de mentorat poursuit son essor puisqu'une trentaine de dyades par profession ont été formées au cours de l'année. Le programme de codéveloppement a été modifié de façon à former des multiplicateurs dans les régions : au cours de l'année, des conseillers d'orientation se sont réunis à cet effet. Leur évaluation est très positive et ils ont décidé de poursuivre une autre année.

Le répertoire virtuel d'outils en psychoéducation est en ligne depuis septembre dernier. L'achalandage permet de constater qu'il répond à un besoin d'information. Les travaux pour l'élaboration du répertoire virtuel d'outils en orientation vont bon train et ce dernier devrait être en ligne en septembre 2005.

Le *Profil des compétences des conseillers d'orientation* a été adopté par le Bureau. Ce document, élaboré par le comité de la formation de l'Ordre,

regroupe l'ensemble des habiletés et des connaissances que doit posséder tout conseiller d'orientation pour assumer les actes professionnels dont il est responsable. C'est un outil de référence incontournable pour tout conseiller d'orientation préoccupé par le maintien et l'amélioration continue de ses compétences. Il sert également de référence pour les actions et les représentations que l'Ordre doit effectuer dans le cadre de son mandat.

La réforme de l'inspection a été un dossier majeur au cours de l'année 2004-2005. Un comité de réflexion a été formé pour revoir, dans le respect des exigences réglementaires, l'inspection professionnelle. Ce qui s'est dégagé de cette réflexion est le fait que l'on peut considérer le mandat de surveillance générale de la pratique dans un contexte de prévention, d'éducation et de supervision. Tous les outils seront revus dans le but de devenir plus conviviaux, d'être davantage axés sur les compétences et d'acquiescer une composante éducative. L'élément majeur de la réforme veut qu'à compter de l'année 2006-2007 tous les membres ayant complété cinq ans d'exercice reçoivent une visite en vue d'obtenir un soutien dans l'amélioration de leur pratique. Les secteurs de pratique prioritaires seront également identifiés afin de dresser un portrait des forces et des lacunes de la pratique des membres provenant d'un secteur spécifique, permettant, par exemple, l'ajustement de la formation continue. L'inspection professionnelle sera alors davantage un outil de développement professionnel en vue de l'amélioration de la pratique. Les autres secteurs ne seront pas laissés en plan, mais la proportion des membres visités sera moindre.

Le *Guide relatif aux aspects déontologiques et réglementaires sur la tenue des dossiers en orientation et en psychoéducation* a vu le jour au cours de l'année. Au-delà de l'obligation légale et administrative de tenir un dossier, nous considérons qu'un dossier bien tenu constitue un instrument clinique important dans la pratique. Ce guide se veut donc un outil flexible qui vise à soutenir les conseillers d'orientation et les psychoéducateurs dans cet aspect de la pratique professionnelle.

## Gestion

La démarche éthique amorcée l'an dernier a vu son aboutissement par l'adoption de l'énoncé de valeurs de l'Ordre que vous retrouverez au début de ce document. Cet énoncé, qui inclut la mission et la vision de l'Ordre, guide les administrateurs et les employés dans leurs actions et les aide à prendre des décisions. Nous avons également entrepris la deuxième phase de consolidation et de développement d'une culture éthique dans l'entreprise.

De plus, nous avons élaboré deux politiques importantes pour la bonne gestion de l'Ordre. La première est celle contre le harcèlement : l'Ordre reconnaît ainsi l'importance d'assurer à ses employés un milieu exempt de harcèlement. La deuxième politique est celle sur les commandes. Elle vise à en orienter l'attribution selon des balises claires.

L'Ordre a signé une entente avec La Capitale pour l'assurance responsabilité professionnelle des membres. Un appel d'offres a été lancé et cette firme a été retenue compte tenu du coût des primes et des protections que cela suppose.

## Communications

Le Service des communications a été très actif au cours de la dernière année. Plusieurs actions du plan de communication ont été mises de l'avant. Parmi celles-ci, mentionnons la révision complète du site Internet et la création de deux nouvelles publications régulières s'adressant aux membres. Des actions ont également été entreprises afin d'améliorer nos relations avec les médias (voir Service des communications, p. 20).

Enfin, je veux remercier tous les employés de l'Ordre pour leur contribution à sa mission et à sa vision. Je veux également souligner la contribution des membres qui, par leurs actions et leur capacité à s'autoréguler, favorisent l'établissement de la crédibilité de chacune des professions de l'Ordre. L'étroite collaboration qui s'est instaurée entre les présidents et moi s'est poursuivie tout au long de l'année. Jumelée à la confiance que me témoignent les administrateurs, elle est une source de motivation constante me permettant de mener à bien la réalisation du plan d'action. Je les en remercie.

# Rapport d'activité du Bureau

Le Bureau veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre et à l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre. Il définit également les grandes orientations.

Le Bureau a tenu quatre réunions régulières au cours de l'année 2004-2005.

## Les administrateurs ont notamment :

- élu Marcel Renou, ps.éd. à titre de président de l'Ordre;
- élu parmi leurs membres quatre représentants pour siéger au comité administratif : Michel Turcotte, c.o., vice-président; Caroline Villeneuve, c.o., conseillère; Denis Leclerc, ps.éd., conseiller et Guy Dufour, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec. Marcel Renou, ps.éd., président de l'Ordre, est d'office membre et président de ce comité.

## Dossiers administratifs et financiers

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004;
- résolu de maintenir la cotisation annuelle à 380 \$ pour 2005-2006;
- résolu de choisir la firme Allaire, de Carufel, c.a., pour effectuer la vérification de l'exercice financier 2004-2005;
- adopté les politiques de rémunération pour les vice-présidents, les syndic et les enquêteurs et inspecteurs;
- adopté la Politique contre le harcèlement au travail;
- adopté la Politique sur les commandites;
- adopté des modifications au Recueil des conditions de travail des employés;
- adopté le plan d'action 2005-2006;
- adopté les prévisions budgétaires 2005-2006 et résolu de s'approprier des surplus pour absorber le déficit;
- résolu de recommander à l'assemblée générale une augmentation de la cotisation de 30 \$ pour 2006-2007.

## Affaires réglementaires et normes

- adopté le projet de règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'OCCOPPQ;
- adopté le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes;
- ordonné un examen médical à un membre et délégué au comité administratif le suivi du dossier;
- résolu d'amorcer une réforme de l'inspection professionnelle tel que recommandé par le comité d'inspection professionnelle;
- formé un comité pour procéder à la radiation en vertu de l'article 52.1 du *Code des professions*.

## Dossiers professionnels

- adopté le programme de formation continue pour 2004-2005;
- adopté les valeurs énoncées dans le cadre de la démarche d'éthique organisationnelle entreprise à l'Ordre;
- statué sur l'organisation des prochains congrès et colloques de l'Ordre;
- adopté les critères d'attribution et le montant des bourses aux doctorants;
- résolu de recourir aux services de La Capitale pour l'assurance responsabilité professionnelle des membres;
- adopté le profil des compétences générales des conseillers d'orientation;
- adopté le programme de surveillance générale de la pratique 2005-2006;
- adopté le *Guide relatif aux aspects déontologiques et réglementaires en tenue de dossiers en orientation et en psychoéducation*.

## Nominations

Nommé des membres pour les comités statutaires et les comités d'affaires professionnels de l'Ordre, notamment :

- délégué Marcel Renou, ps.éd., au CIQ;
- délégué Michel Turcotte, c.o. et Renée Verville, c.o. à titre de substituts au CIQ;
- nommé Louise Lévesque-Vachon, c.o. à titre de syndic de l'Ordre;
- nommé Érick Beaulieu, c.o., Mathieu Guénette, c.o. et Anne Zombecki, ps.éd. à titre de scrutateurs pour l'élection 2005 des administrateurs;
- délégué Mario Therrien, c.o., au COAMF.



# Rapport du comité administratif

Le comité administratif, élu annuellement parmi les membres du Bureau, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005, le comité administratif a tenu sept réunions. Outre les recommandations faites au Bureau, le comité administratif a notamment :

## Tableau des membres

- délivré 112 permis de conseiller d'orientation et 104 permis de psychoéducateur aux candidats dont les diplômes donnent accès aux permis de l'Ordre;
- reconnu une équivalence de diplôme ou de formation et délivré un permis de conseiller d'orientation à 11 candidats;
- reconnu une équivalence de diplôme ou de formation et délivré un permis de psychoéducateur à 9 candidats;
- inscrit au tableau des membres 59 personnes qui désirent réintégrer l'Ordre à titre de conseiller d'orientation et 30 personnes à titre de psychoéducateur;
- imposé un stage de perfectionnement à un conseiller d'orientation qui s'est réinscrit au tableau des membres après avoir fait défaut de s'y réinscrire pendant plus de cinq ans;
- imposé un stage de perfectionnement à deux personnes qui ont obtenu leur diplôme en orientation plus de cinq ans avant leur demande de délivrance de permis;
- résolu d'imposer un stage de perfectionnement à une personne qui a obtenu son diplôme plus de cinq ans avant sa demande de délivrance de permis;
- résolu d'accorder une accréditation à la pratique de la psychothérapie à un conseiller d'orientation et quatre psychoéducateurs;
- résolu d'accorder une accréditation à la médiation familiale sans engagement à deux conseillers d'orientation et avec engagement à trois conseillers d'orientation;
- résolu d'accorder une prolongation à l'accréditation à la médiation familiale à deux conseillers d'orientation;

- résolu de désaccréditer deux conseillers d'orientation à la médiation familiale.

## Dossiers à caractère financier

- analysé et adopté les états mensuels de revenus et dépenses;
- approuvé les comptes de dépenses des présidents;
- résolu de présenter au Bureau, en mi-année, un bilan de la situation financière.

## Dossiers administratifs

- résolu d'embaucher Lucille David, ps.éd. à titre d'inspecteur.

## Nominations

- nommé Annie Poirier, ps.éd. à titre de syndic adjointe;
- nommé Claude Paquette, ps.éd. à titre de président de la division psychoéducation du comité d'inspection professionnelle.

## Dossiers réglementaires

- adopté le programme de surveillance générale de la pratique 2004-2005;
- procédé à la nomination d'un médecin expert pour l'examen psychiatrique d'un membre;
- nommé un expert pédopsychiatre au comité de discipline;
- résolu d'imposer un stage à un membre à la suite de la recommandation du comité d'inspection professionnelle et défini les conditions nécessaires.

## Dossiers professionnels

- résolu d'accorder le Prix de l'orientation 2004 à Linda Paré, c.o. et le Prix de la psychoéducation 2004 à Ginette Lajoie, ps.éd. selon la recommandation des jurys des prix;
- statué sur l'organisation du Colloque des psychoéducateurs en milieu scolaire;
- résolu d'appuyer le projet de recherche sur l'impact des services de développement de carrière au Canada;
- résolu d'accepter la proposition de recherche sur les pratiques des membres psychoéducateurs en matière d'évaluation et de testing.

## Rapport du syndic

L'Ordre administrant deux professions distinctes, le Bureau du syndic traite les dossiers d'une façon spécifique à l'une ou l'autre des deux professions, soit l'orientation, soit la psychoéducation. Le présent rapport intègre les deux professions. Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005, le Bureau du syndic a ouvert 27 nouveaux dossiers d'enquête.

Six vérifications ont aussi été effectuées à la suite de demandes d'intervention ou d'information. Celles-ci n'ont pas entraîné d'ouverture de dossier d'enquête.

Si on inclut les 27 nouveaux dossiers, ouverts au cours de la période, aux 14 dossiers qui étaient toujours actifs au 1<sup>er</sup> avril 2004, le Bureau du syndic a agi, au cours du présent exercice, dans 41 dossiers d'enquête. Les sources des 27 nouvelles demandes d'enquête, reçues au cours de l'année 2004-2005, sont énumérées au tableau 2.

La nature principale des problèmes soumis dans le cadre de ces 27 nouvelles demandes d'enquête est présentée au tableau suivant (tableau 3).

Quinze décisions ont été rendues par le Bureau du syndic au cours de l'année 2004-2005.

### MEMBRES DU BUREAU DU SYNDIC 2004-2005

Louise Lévesque-Vachon,  
c.o, syndic  
Joëlle Atlan, ps.éd,  
syndic adjointe  
Marie-Claude Hurtubise,  
c.o., syndic adjointe  
Yves Lecours, c.o,  
syndic adjoint  
Annie Poirier, ps.éd,  
syndic adjointe

TABLEAU 1 – Bilan des dossiers traités au cours de l'exercice 2004-2005

	Enquêtes disciplinaires
Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2004	14
Dossiers ouverts durant la période	27
Dossiers fermés durant la période	18
Dossiers actifs au 31 mars 2005	23

TABLEAU 2 – Sources des nouvelles demandes reçues en 2004-2005

Sources	Orientation	Psychoéducation
Client ou famille	10	5
Employeur	1	
Membres – collègues	1	2
Autres professionnels – collègues		1
Anonyme/informateur	3	1
CIP	1	2
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>11</b>

TABLEAU 3 – Motifs principaux des nouvelles demandes reçues en 2004-2005 (Codes et autres règlements)

Motifs de demande d'enquête	Orientation	Psychoéducation
Insatisfaction quant au service rendu ou à l'approche utilisée	9	2
Conflits d'intérêt		2
Compétence questionnée	1	1
Acte dérogatoire (59.2)/harcèlement au travail	2	1
Acte dérogatoire (59.1)/inconduite sexuelle	1	
Procédés déloyaux envers un confrère/non-collaboration	1	1
Refus d'accès au dossier		1
Publicité non-conforme	1	
Conciliation et arbitrage de comptes		1
<b>Total des enquêtes menées durant l'exercice</b>	<b>15</b>	<b>9</b>
Délais à répondre à la demande du CIP (questionnaires d'inspection)	1	2
<b>Total des dossiers actifs durant l'exercice</b>	<b>16</b>	<b>11</b>

## Comité d'inspection professionnelle

### Mandat général

La fonction principale du comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession. Il assure l'établissement d'un programme de surveillance générale d'inspection et procède aux enquêtes particulières s'il y a lieu.

Les divisions orientation et psychoéducation ont chacune un comité distinct d'inspection professionnelle regroupant cinq membres. Toutefois, au secteur psychoéducation, un poste est présentement disponible et devrait être pourvu sous peu.

### Envoi et analyse des questionnaires

Le comité d'inspection professionnelle a procédé de la même façon pour les deux divisions. Il a envoyé les questionnaires aux membres sélectionnés selon les critères suivants :

- les membres en exercice sélectionnés au hasard en fonction d'une répartition proportionnelle par région et par secteur de travail;
- les membres exerçant en cabinet privé à temps plein ou à temps partiel;
- les membres non en exercice revenant à la pratique;
- les membres n'ayant jamais été inspectés ou n'ayant pas été inspectés lors des dix dernières années;
- les membres en exercice ayant été réadmis automatiquement à l'OCCOPPQ et ayant entre trois et cinq années d'inactivité dans la pratique.

### Visites d'inspection professionnelle

À la suite de l'analyse des questionnaires reçus, les membres du comité d'inspection professionnelle confirment la liste des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs qui recevront la visite d'un inspecteur. Les critères suivants sont retenus :

- manque de formation continue au cours des cinq dernières années;
- inadéquation entre les services offerts ou les modèles d'intervention et la pratique ou la formation reçue;
- lacunes concernant la gestion de la pratique, la tenue de dossiers et des cabinets de consultation;
- lacunes concernant le choix, l'administration, la correction ou l'interprétation des instruments de mesure standardisée;
- échec à la section traitant des dimensions déontologiques de la pratique;
- pratique isolée;
- réception tardive (hors délai) du questionnaire sans motif valable ou sans entente préalable;
- sélection au hasard, selon une répartition proportionnelle par région et secteur de pratique.



## Comité d'inspection professionnelle, division orientation

### Réunions

Le comité a tenu neuf réunions régulières entre avril 2004 et mars 2005. Une rencontre spéciale regroupant tous les professionnels de l'inspection a été tenue afin de faire le bilan des activités de l'inspection professionnelle et d'explorer de nouvelles propositions sur les moyens à prendre pour mieux cibler les membres à risque et de suggérer des nouvelles façons d'intervenir pour l'inspection professionnelle.

### Programme de surveillance générale 2004-2005

Dans un premier temps, le programme de surveillance générale adopté par le Bureau prévoyait l'envoi de 230 questionnaires et la réalisation de 70 inspections, en plus des visites de suivi. Le comité d'inspection professionnelle a finalement expédié 234 questionnaires et, à la suite de l'analyse de ceux-ci, 73 visites d'inspection ont été effectuées en fonction des critères établis au programme de surveillance générale.

### Nombre de visites planifiées

Soixante-treize visites d'inspection sont planifiées auxquelles s'ajoutent les visites de suivi. Il est à noter que des inspections planifiées pour 2003-2004 et qui n'ont pu être réalisées s'ajoutent au programme de surveillance 2004-2005.

À la suite de l'analyse des questionnaires par région et par secteur de travail, la répartition des 73 visites sélectionnées est présentée dans les tableaux ci-contre.

Comme par les années passées, les visites d'inspection qui devaient être réalisées en 2004-2005 seront incluses dans le programme de surveillance générale de l'année 2005-2006. Pour des raisons personnelles, des membres ont demandé que la visite d'inspection soit reportée à une date ultérieure à celle prévue.

### Enquête particulière relative à la compétence

À la demande du syndic de l'Ordre, le comité d'inspection professionnelle a mené une enquête particulière auprès d'un membre. L'analyse des résultats de l'enquête n'a pas nécessité une recommandation formelle au Bureau. Cependant, le membre visité a été avisé d'apporter certains correctifs à sa pratique professionnelle.

#### MEMBRES DU COMITÉ DIVISION ORIENTATION

Suzanne Lucier, c.o.,  
**présidente**  
Anita Caron, c.o.  
Claudette Clément, c.o.  
Louise Delisle-Laberge, c.o.  
Yvon Trottier, c.o.  
Johanne Rocray, c.o.,  
coordonnatrice à  
l'inspection professionnelle,  
**secrétaire du comité**

**Inspecteurs :**  
Jocelyne Boivin-Bérubé,  
c.o.  
Nicole Gagnon, c.o.  
Martine Lacharité, c.o.  
(de janvier à mars 2005)  
Richard Locas, c.o.  
Johanne Rocray, c.o.

Répartition régionale des 73 visites d'inspection		
Section I	Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5
Section II	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	27
Section III	Québec et Chaudière-Appalaches	10
Section IV	Mauricie, Bois-Francs et Lanaudière	7
Section V	Montérégie et Estrie	10
Section VI	Montréal-Métropolitain	6
Section VII	Laval et Laurentides	8
<b>TOTAL</b>		<b>73</b>

Répartition sectorielle des 73 visites d'inspection		
Cabinet conseil		23
Compagnies et entreprises		1
Milieu scolaire		30
Ministères		2
Organismes communautaires ou de développement de l'employabilité		15
Santé et services sociaux		2
<b>TOTAL</b>		<b>73</b>

Rapport des visites d'inspection en orientation	
Visites d'inspection effectuées pour l'année 2004-2005 (incluant 18 visites de suivi)	78
Lettres confirmant que la pratique professionnelle répond aux normes reconnues	60
Correctifs demandés et visites de suivi prévues	17
Demande d'enquête particulière	1

## Comité d'inspection professionnelle, division psychoéducation

### MEMBRES DU COMITÉ DIVISION PSYCHOÉDUCATION

Claude Toupin, ps.éd.,  
présidente de division  
jusqu'en novembre 2004  
Claude Paquette, ps.éd.,  
président de division  
(à partir de nov. 2004)  
Réjean Mercier, ps.éd.  
Mireille Riverin, ps.éd.  
Réjean Thomas, ps.éd.  
Johanne Rocray, c.o.,  
secrétaire du comité

#### Inspecteurs :

Gilles Bergeron, ps.éd.  
Rina Petretta, ps.éd.  
Robert Scott, ps.éd.  
Dominique Trudel, ps.éd.

### Réunions

Le comité a tenu sept réunions régulières au cours de l'année. De plus, les membres étaient présents à la rencontre portant sur la réforme de l'inspection professionnelle.

### Programme de surveillance générale pour 2004-2005

Le programme de surveillance générale prévoyait l'envoi de 320 questionnaires selon les critères retenus ainsi que la réalisation de 70 visites d'inspection professionnelle, en plus des 11 visites reportées à l'année 2004-2005. Le comité a procédé à l'envoi de 321 questionnaires. À la suite de l'analyse des questionnaires reçus, 86 visites se sont révélées nécessaires pour un complément d'information. Par ailleurs, au cours de l'année, deux membres ont demandé une visite d'inspection.

### Nombre de visites planifiées

Le comité d'inspection professionnelle a déterminé que 88 visites d'inspection devaient être planifiées pour l'année 2004-2005.

Des visites reportées par les membres pour différentes raisons seront ajoutées dans le prochain rapport annuel.

### Enquête particulière relative à la compétence

Le comité a effectué une enquête particulière auprès d'un membre. L'analyse de résultats de cette enquête a nécessité une recommandation au Bureau de l'Ordre.

<b>Répartition régionale des 73 visites d'inspection</b>		<b>Répartition sectorielle des 73 visites d'inspection</b>		
Section I	Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7	Cabinet conseil	3
Section II	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	6	Centre administratif d'une commission scolaire	1
Section III	Québec et Chaudière-Appalaches	14	Centre de petite enfance et service de garde	1
Section IV	Mauricie, Bois-Francs et Lanaudière	24	Centre de réadaptation en déficience physique	5
Section V	Montérégie et Estrie	18	Centre de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes	1
Section VI	Montréal-Métropolitain	14	Centre de réadaptation pour jeunes	8
Section VII	Laval et Laurentides	5	Centre hospitalier	15
<b>TOTAL</b>		<b>88</b>	Centre jeunesse	6
<b>Rapport des visites d'inspection en psychoéducation</b>			CLSC	15
Visites d'inspection effectuées pour l'année 2004-2005 (incluant 3 visites de suivi)		69	Milieu scolaire primaire	17
Lettres confirmant que la pratique professionnelle répond aux normes reconnues		58	Milieu scolaire secondaire	14
Correctifs demandés et visites de suivi prévues		10	Organisme de développement de l'employabilité (CJE, SEMO, etc.)	2
Demande d'enquête particulière		1	<b>TOTAL</b>	<b>88</b>

## Comité d'inspection professionnelle (suite)

### Synthèse des observations du comité d'inspection professionnelle

L'année 2004-2005 a été très productive. Les inspecteurs des deux professions ont démontré une grande disponibilité pour une formation entre pairs, des formations au CIQ et aussi pour les visites d'inspection.

Par ailleurs, les membres du comité d'inspection professionnelle, les inspecteurs, la coordonnatrice et la directrice générale de l'Ordre ont proposé au Bureau des modifications pour le programme de surveillance générale 2006-2007. Certains de ces changements seront apportés dès l'année 2005-2006.

Comme à chaque année, la principale lacune relevée lors de visites d'inspection professionnelle porte sur la tenue de dossiers. Par contre, l'offre de formation à distance ou sur mesure offerte dans différents milieux répond aux besoins des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs.

Finalement, notons que l'année 2005-2006 sera marquée par la réforme de l'inspection professionnelle.

### RECOMMANDATIONS

#### Le comité d'inspection professionnelle – division orientation – recommande :

- de mettre de l'avant les modifications suggérées pour l'inspection ;
- d'unifier notre expertise à celle du comité, division psychoéducation, afin de faire la réforme ;
- de consolider les ressources humaines en inspection ;
- de poursuivre la démarche éducative par des formations spécifiques offertes aux membres.

#### Le comité d'inspection professionnelle – division psychoéducation – recommande :

- l'amorce des travaux pour une réforme de l'inspection professionnelle ;
- de maintenir la notion éducative de l'inspection auprès des membres en expliquant davantage les critères de l'inspection et le but de l'inspection professionnelle ;
- de consolider le service de l'inspection professionnelle en augmentant les ressources, soit permanentes ou occasionnelles ;
- de poursuivre dans l'élaboration d'outils d'inspection afin qu'ils soient adéquats.

## Comité de discipline

### MEMBRES DU COMITÉ

M<sup>e</sup> Jean Pâquet, président  
M<sup>e</sup> Geneviève Roy,  
secrétaire

#### Secteur orientation

Chantal Alie, c.o.  
Lucille Bédard, c.o.  
Gerald Scott Conrod, c.o.  
Alice Havel, c.o.  
Noussina Rahim, c.o.  
Norma Wasserman, c.o.

#### Secteur psychoéducation

Yves Bouffard, ps.éd.  
Hélène Cabana, ps.éd.  
Anne-Marie Delisle, ps.éd.  
Jacques Grégoire, ps.éd.  
Andrée Le Blanc, ps.éd.  
Richard Chagnon, ps.éd.  
(depuis janvier 2005)

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le comité de discipline a été saisi d'une nouvelle plainte au secteur orientation ainsi que de quatre nouvelles plaintes au secteur psychoéducation : deux ont été entendues sur le fond tandis que les deux autres ont été déposées et elles seront entendues lors du prochain exercice.

Selon les plaintes, le comité de discipline a imposé une ou plusieurs des sanctions suivantes : des réprimandes, une radiation temporaire d'un mois et des amendes variant entre 600 \$ et 1000 \$.

### Secteur orientation

La plainte à l'égard d'un conseiller d'orientation porte sur l'article 59.2 du *Code des professions* concernant l'acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession. Il a plaidé coupable d'avoir eu une relation sexuelle ou à caractère sexuel à son bureau avec une personne qui était sa cliente.

Il a été condamné à une radiation temporaire d'un mois et à la publication de cet avis. Le comité de discipline a aussi fait la recommandation au Bureau d'ordonner un stage d'une durée de 3 à 6 mois supervisé par un conseiller d'orientation.

### Secteur psychoéducation

Dans les deux dossiers entendus sur le fond, les plaintes portent sur :

- L'article 3.02.01 du *Code de déontologie* concernant l'obligation du membre de s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité.
- L'article 3.03.01 du *Code de déontologie* concernant l'obligation de faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables.
- Les articles 3.03.04 et 3.03.05 du *Code de déontologie* à l'effet que le membre ne peut cesser d'agir pour le compte d'un client à moins d'avoir des motifs justes et raisonnables. Avant de cesser d'exercer, il doit faire parvenir au client un préavis de délaissement et s'assurer que cette cessation de service ne lui est pas préjudiciable.
- Les articles 2.01 et 2.02 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et autres bureaux concernant l'obligation

pour le membre de tenir un dossier ainsi que celle de consigner certains éléments prescrits au dossier du client.

- Les articles 4.01.01c) et 4.02.02 du *Code de déontologie* concernant d'une part l'infraction pour le membre d'avoir communiqué avec le plaignant lorsqu'il est informé d'une enquête sur sa conduite et d'autre part, l'obligation de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance du syndicat de l'Ordre.
- Les articles 114 et 122 du *Code des professions* concernant l'interdiction d'entraver le travail d'un syndicat, dans le cadre de son enquête.
- L'article 59.2 du *Code des professions* concernant les actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession en recourant de manière abusive à un mode d'intervention potentiellement nocif (l'isolement) pour sa clientèle.

## Comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec reconnaît les membres qui ont complété une formation d'un niveau supérieur dans la champ de la psychothérapie par le moyen d'une accréditation.

Les membres qui reçoivent cette accréditation ont démontré qu'ils avaient acquis une approche cohérente et intégrée de la psychothérapie. Ils ont répondu à des exigences de formation théorique

et pratique et l'accréditation se veut une reconnaissance officielle de leurs compétences.

Un comité est chargé d'étudier les demandes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie et de faire des recommandations au comité administratif qui décerne cette accréditation.

En 2004-2005, le comité s'est réuni à quatre reprises. Il a recommandé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de cinq membres, soit un conseiller d'orientation et quatre psychoéducateurs.

### MEMBRES DU COMITÉ

Monique Adam, c.o.  
Ginette Doyon, ps.éd.  
Alain Dubois, c.o.  
Andrée Filion, ps.éd.  
Renée Verville, c.o.,  
secrétaire du comité

## Comité des admissions

Le comité des admissions a pour mandat d'examiner les demandes d'admission à l'Ordre et de faire les recommandations appropriées selon le *Code des professions*, le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, au Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre et la réglementation de la Charte de la langue française. Le comité des admissions siège en deux divisions.

### Division orientation

Le comité des admissions du secteur orientation a tenu cinq réunions au cours de l'année. Lors de ces réunions, il a :

- étudié 19 dossiers de demande d'admission par voie d'équivalences ;
- partiellement accepté 17 personnes ;
- refusé l'admission à un candidat ne satisfaisant pas aux exigences ;
- recommandé la délivrance de permis avec restriction sur l'utilisation des instruments psychométriques à une personne ;

- étudié la candidature de six candidats qui ont déposé une demande d'admission ou de réadmission après cinq ans et recommandé d'accorder un permis à trois d'entre eux. Les trois autres candidats se sont vus imposer un stage ;
- appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels.

### Division psychoéducation

Le comité des admissions du secteur psychoéducation a tenu deux réunions au cours de l'année. Lors de ces réunions, il a :

- étudié trois dossiers de demande d'admission par voie d'équivalence ;
- recommandé la délivrance de permis à 14 candidats ;
- étudié la candidature de 11 candidats diplômés depuis plus de cinq ans et recommandé la délivrance de permis sans exigences supplémentaires.

### MEMBRES DU COMITÉ

**Division orientation**  
Nathalie Gauthier, c.o.  
René-André Hervieux, c.o.  
Raymond Jean, c.o.  
Renée Verville, c.o.,  
secrétaire du comité

**Division psychoéducation**  
Ginette Doyon, ps.éd.  
Ginette Lajoie, ps.éd.  
Jean McComber, ps.éd.  
Renée Verville, c.o.,  
secrétaire du comité

## Comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Le comité a reçu cinq nouvelles demandes d'avis durant l'exercice 2004-2005, dont quatre concernant des conseillers d'orientation et un dossier

concernant un psychoéducateur. Dans les trois premiers dossiers, à l'égard d'une conseillère d'orientation, le comité a rendu un seul avis puisqu'ils concernent le même intimé, les mêmes circonstances ainsi que les mêmes faits reprochés. La conclusion a été de porter plainte devant le comité de discipline. Dans les deux autres dossiers, à l'égard d'un conseiller d'orientation et d'un psychoéducateur, les avis ont été de maintenir la décision du syndic et donc de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.

### MEMBRES DU COMITÉ

Louis Roy, c.o., président  
André Béliveau, ps.éd.  
Lyne Carrier-Demers\*  
Kathie Cayer-Daigle, c.o.  
(depuis décembre 2004)  
Christiane Gagnon, c.o.  
Jean Hénault, ps.éd.  
Claire Lavergne\*  
Dominic Martinet, ps.éd.  
Raymond Proulx\*  
M<sup>e</sup> Geneviève Roy,  
secrétaire du comité

\* administrateurs nommés

## Comités d'affaires professionnelles

Les comités d'affaires professionnelles ont diverses fonctions. Tout d'abord, ils alimentent l'Ordre quant aux principaux enjeux professionnels et stratégiques pertinents à l'exercice de la profession dans un secteur de travail particulier et, selon la demande, formulent un avis concernant la mise en œuvre d'un aspect de l'exercice de sa mission. Ensuite, ils favorisent le développement de réseaux d'échange et de soutien entre les membres de la profession exerçant dans un secteur particulier et la concertation entre les membres appelés à exercer la profession dans des secteurs de travail complémentaires. Enfin, ils contribuent à diverses activités visant à faire connaître l'apport de la profession dans différents domaines et au développement de la complémentarité entre les deux professions dans les secteurs pertinents. Les comités d'affaires professionnelles se réunissent quatre fois par année en moyenne.

### Membres des divers comités d'affaires professionnelles

#### Comité des psychoéducateurs en milieu scolaire

Denis Leclerc, ps.éd., responsable du comité  
Michel Laplante, ps.éd., coordonnateur région  
Montréal  
Brigitte Alarie, ps.éd., coordonnatrice régions  
Mauricie et Centre-du-Québec  
Hughes Frigon, ps.éd., coordonnateur région Québec  
Éric Drapeau, ps.éd., coordonnateur régions Laval,  
Laurentides, Lanaudière  
Laurent Sylvain, ps.éd., coordonnateur région Estrie  
Diane Métayer, ps.éd., secrétaire du comité

#### Comité des psychoéducateurs en CLSC

Hélène Rousseau, ps.éd., responsable du comité  
Maria Teresa Cabello, ps.éd.  
Stéphane D'Anjou, ps.éd.  
Cynthia Desmarais, ps.éd.  
Renée Giguère, ps.éd.  
Geneviève Martin, ps.éd.  
André Jr Sauvé, ps.éd.  
Diane Métayer, ps.éd., secrétaire du comité

#### Comité des psychoéducateurs en centre jeunesse

Nathalie Turgeon, ps.éd., responsable du comité  
Suzanne Bernier, ps.éd.  
Stéphan Denis, ps.éd.  
Michel Doucet, ps.éd.  
Richard Joyal, ps.éd.  
Catherine Lemay, ps.éd.  
Mélanie Mondor, ps.éd.  
Diane Métayer, ps.éd., secrétaire du comité

#### Comité sur l'orientation en employabilité

Marie Ducharme, c.o., responsable du comité  
Lyne Beaudoin, c.o.  
Louis Cournoyer, c.o.  
Élyse Lachance, c.o.  
Claude Lévesque, c.o.  
Chantal Proteau, c.o.  
Antoine Roy, c.o.  
Monique St-Amand, c.o.  
Mathilde Tremblay, c.o.  
Richard Locas, c.o., secrétaire du comité

#### Comité d'orientation au primaire et au secondaire

Claude Nadon, c.o., responsable du comité  
Sébastien Barbeau, c.o.  
François Bernier, c.o.  
Sophie Desgagné, c.o.  
Julie Huppé, c.o.  
Denys Morneau, c.o.  
Sandra Salesas, c.o.  
Richard Locas, c.o., secrétaire du comité

#### Comité des membres en pratique privée

Véronique Bouchard, ps.éd.  
Anne-Marie Delisle, ps.éd.  
Isabelle Dubé, c.o.  
Lucie Levasseur, c.o.  
Gilles Marchand, ps.éd.  
Karyne Meunier, ps.éd.  
Jean-Pierre Robin, ps.éd.  
Nathalie Verret, c.o.  
Richard Locas, c.o., chargé d'affaires professionnelles  
Geneviève Roy, conseillère juridique, secrétaire du comité

#### Comité de la formation continue

Isabelle Beaudin, c.o.  
Diane Berthiaume, ps.éd.  
Céline Des Groseillers, ps.éd.  
Charles Pennober, c.o.  
Johanne Rocray, c.o.  
Dominique Trudel, ps.éd., Ph. D.,  
chargée d'affaires professionnelles, coordonnatrice à la formation continue

## Activités de formation continue →

Au cours de cette dernière année, l'Ordre a voulu appuyer le développement de la compétence professionnelle chez ses membres, notamment en répondant aux demandes de formation continue exprimées par ceux-ci. Non sans une certaine ambition, l'Ordre a ainsi offert 28 activités de formation continue, couvrant une dizaine de thématiques différentes, et ce, à différents endroits au Québec.

Des investissements importants ont aussi été consacrés à l'élaboration de formations spécifiques :

- rédaction de rapports (orientation);
- formation à distance en tenue de dossiers (orientation et psychoéducation);
- formation de base en psychométrie et évaluation (psychoéducation);
- processus d'évaluation à des fins de dérogation scolaire (orientation et psychoéducation).

À ces activités centrées sur un sujet précis se sont ajoutés deux événements d'envergure :

- le Congrès de l'Ordre, en mai 2004, à Saint-Hyacinthe;
- le Colloque des psychoéducateurs en milieu scolaire, en mars 2005, à Montréal.

À eux deux, ces événements ont intéressé plus de mille conseillers d'orientation et psychoéducateurs.

On peut affirmer qu'avec l'année 2004-2005, la politique de formation continue adoptée en 2003 a pris forme concrètement. Ce fut entre autres l'occasion de développer des contenus et d'expérimenter différents formats d'activités :

- activités individualisées à entrée continue;
- activités de groupe disponibles sur demande;
- activités développées par des secteurs de pratique particuliers.

Activités de formation continue	Séances tenues	Participants
Tenue de dossiers : aspects légaux et déontologiques (activités de groupe sur demande ou planifiées)	6	28 c.o., 81 ps.éd., 5 étudiants associés
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (formation à distance offerte depuis janvier 2005)	N/A	12 c.o., 15 ps.éd.
Rédaction de rapports	2	23 c.o.
Démarrage en pratique privée	2	16 c.o., 20 ps.éd.
Formation de base en psychométrie et évaluation	1	18 ps.éd.
Révision des notions de base en psychométrie	2	16 c.o., 4 ps.éd.
CBCL – Achenbach	5	101 ps.éd.
Brigance	2	26 ps.éd.
EIHM-IV (activité de mise à jour pour psychoéducateurs effectuant des évaluations à des fins de dérogation scolaire)	1	6 ps.éd.
Animation de groupes de codéveloppement	1	3 c.o., 2 ps.éd.
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>98 c.o., 273 ps.éd.</b>
Congrès de l'Ordre <i>Identité, complémentarité, diversité</i> (19, 20, 21 mai 2004)		463 c.o., 407 ps.éd.
Colloque des psychoéducateurs en milieu scolaire : <i>Le psychoéducateur et ses défis actuels</i> (19 mars 2005)		185 ps.éd.

Diane Tremblay,  
coordonnatrice aux  
communications  
Annie Hogue,  
conseillère aux  
communications  
Suzanne Plourde,  
technicienne en  
microédition  
Kolette Pelletier,  
réceptionniste

Annuellement, le Service des communications met à jour son plan de communication. Adopté par le Bureau, celui-ci balise et guide les actions de l'Ordre en matière de communication.

### Publications

Deux nouvelles publications ont vu le jour en 2004. Il s'agit du bulletin d'information *en action*, un tabloïd de 8 pages incluant un feuillet déontologique et diffusé 4 fois par année, et du magazine professionnel *en pratique* comptant plus de 40 pages et diffusé deux fois par année. Aussi, une affichette, faisant la promotion des psychoéducateurs en CLSC, un dépliant présentant les conseillers d'orientation en employabilité, un dépliant portant sur le mentorat et le codéveloppement, un calendrier de formation continue, une publication présentant le programme du congrès ainsi que la production du rapport annuel comptent parmi les publications réalisées au cours de la dernière année.

### Site Internet

Dans le cadre du congrès annuel tenu en juin 2004, la nouvelle section publique du site Internet a été dévoilée. Un visuel attrayant, une nouvelle structure et un contenu actualisé caractérisent maintenant cette section. Quelques mois seulement après son lancement, nous pouvions constater un accroissement de près de 10 % de son achalandage. Fier de ce nouvel outil et des retombées positives qu'il aura sur les deux professions, l'Ordre a continué dans la même voie et a refait une beauté à sa section réservée aux membres. Nouveau menu, nouveau graphisme, nouveau contenu, tous les ingrédients sont rassemblés pour faire de cette section réservée un lieu de ressourcement pour les membres.

### Relations avec les médias

Au cours de la dernière année, nous avons intégré la banque de personnes-ressources au Tableau de l'Ordre. De cette manière, lorsque des journalistes nous contactent, nous proposons efficacement des porte-parole diversifiés qui ont ainsi l'occasion de bien faire connaître au public leurs rôles et champs de compétences. Cette année, les quelque 200 professionnels qui font partie de cette banque ont répondu à plus de soixante demandes d'entrevue.

Par ailleurs, afin de maximiser la visibilité de nos professionnels auprès des médias, nous avons conçu un outil original, soit un bulletin électronique intitulé *Le Mensuel*, à l'aide duquel nous désirons familiariser les journalistes à l'expertise des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs. Envoyé mensuellement à plus de 250 journalistes à travers le Québec, ce bulletin met l'accent sur des manchettes reliées à l'actualité, pour lesquelles les membres peuvent éclairer leurs lecteurs ou auditeurs. Le premier numéro a vu le jour en février 2005.

### Congrès 2004

Le Congrès 2004 de l'Ordre a regroupé plus de 900 personnes. En marge des nombreux ateliers offerts, nous avons procédé au lancement du livre *Normes de pratique du testing en psychologie et en éducation*. Par ailleurs, le Congrès a été l'hôte du plus grand Salon des exposants de l'histoire des congrès de l'Ordre. Plus de 70 exposants étaient présents.

### Participation à divers salons

Afin de maximiser la visibilité de nos professions, l'Ordre se fait un devoir de participer à divers salons à travers le Québec : Colloque sur l'approche orientante, Salon Éducation Emploi de Québec, Salon Éducation Formation Carrière de Montréal, Forum d'automne de la Fondation de l'entrepreneuriat, Congrès de formation des Carrefour jeunesse-emploi du Québec, Congrès canadien sur les jeunes en difficulté de comportement et le Colloque du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec.

### Partenariats

Outre sa participation à divers salons, l'Ordre a également été partenaire de plusieurs événements importants, notamment de la Journée scientifique et professionnelle de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, de la campagne de sensibilisation de *Jeunesse, J'écoute*, de la campagne de valorisation de la formation professionnelle et technique organisée par le gouvernement du Québec, de la journée Jeune fonctionnaire d'un jour, du Congrès conjoint de l'Association des centres jeunesse du Québec, l'Association des CLSC-CHSLD du Québec, l'Association québécoise des CPE et de la Fédération des commissions scolaires du Québec, du Colloque de l'Association de médiation familiale du Québec, ainsi que de l'activité de sensibilisation Opération 1<sup>er</sup> mars.

## Prix de l'Ordre

Afin de souligner les réalisations remarquables de ses membres, l'Ordre a décerné deux prix, soit un pour chaque profession.



### Le Prix de l'orientation 2004

a été décerné à la conseillère d'orientation Linda Paré pour *Le guide de recherche d'une orientation professionnelle adapté en langue des signes québécoise*, un instrument psychométrique présenté sous forme de cédérom. Madame Paré pratique l'orientation à la Croisée, un organisme de développement de l'employabilité.

La création de cet outil adapté et accessible, assurant la validité des résultats lors de la passation d'un test psychométrique, vise notamment à soutenir de façon adéquate les personnes sourdes dans leur processus de choix de carrière et, ainsi, à augmenter leurs chances d'accéder à des emplois correspondant à leur profil de personnalité. L'outil vise aussi à outiller les conseillers d'orientation afin de leur permettre d'offrir des services de qualité favorisant un meilleur choix de carrière aux personnes sourdes. Le jury a souhaité que cette réalisation ouvre la porte à la conception d'autres outils s'adressant à des clientèles qui ne sont pas présentes dans les échantillons à la base de la normalisation des instruments de mesure standardisés.

Selon le jury, l'ouvrage présente une adaptation originale d'un test (le GROP) en utilisant une application multimédia avec support vidéo et tient compte des caractéristiques, des particularités et des besoins spécifiques d'une clientèle particulière.

#### MEMBRES DU JURY 2004

Philippe Brosseau, c.o.  
Laurent Matte, c.o.  
Luc Lemieux,  
représentant du public  
Fédération des comités de  
parents  
Richard Locas, c.o., chargé  
d'affaires professionnelles,  
secrétaire du jury



### Le Prix de la psychoéducation 2004

est attribué à la psychoéducatrice Ginette Lajoie, professeure au cégep régional de Lanaudière et chargée de cours à l'UQAM, pour sa publication intitulée *L'école au masculin - Réduire l'écart de réussite entre garçons et filles*.

Dans cette œuvre de grande actualité, l'auteure aborde un problème de société où chacun est concerné, l'explore en profondeur avec sérieux, en recherche les causes et suggère des moyens pour y apporter des corrections, sans pour autant verser dans un discours accusateur ou culpabilisant. Les membres du jury ont reconnu la portée sociale de cette réalisation. En plus de cerner un problème préoccupant de notre société, elle offre une vision orientée vers l'avenir en suscitant la réflexion, tant individuelle que sociale, et en ouvrant sur des perspectives de développement susceptibles de transformer notre compréhension et notre approche de la problématique. Plusieurs autres éléments ont retenu l'attention des membres du jury. Ainsi, dès le premier abord, la réalisation se distingue par la qualité de son propos et sa rigueur scientifique : la recherche bibliographique sous-jacente est importante, les commentaires pertinents et les arguments qui y sont avancés sont discutés et justifiés. Selon le jury, l'auteure prouve qu'elle est bien documentée et qu'elle saisit à merveille les enjeux majeurs de la réforme actuelle en milieu scolaire.

#### MEMBRES DU JURY 2004

Robert Turbide, ps.éd.  
Isabelle Deschamps, ps.éd.  
Pierre Charest,  
représentant du public  
Centre jeunesse de  
Montréal  
Diane Métayer, ps.éd.,  
chargée d'affaires  
professionnelles,  
secrétaire du jury

## Renseignements généraux



Membres inscrits au tableau				
	c.o.	c.o. et ps.éd.	ps.éd.	Total
Membres inscrits au tableau au 31 mars 2004	2225	6	3237	5468
Nouvelles inscriptions	117	0	120	237
Réinscriptions	59	0	29	88
Non-réinscriptions	70	0	102	172
Révocation de permis	0	0	0	0
Démissions	84	0	117	201
Décès	2	0	2	4
<b>Total des membres au 31 mars 2005</b>	<b>2245</b>	<b>6</b>	<b>3165</b>	<b>5416</b>

Classes de cotisation				
	c.o.	c.o. et ps.éd.	ps.éd.	Total
Membres actifs	1959	6	2813	4778
Membres non en exercice	127	0	313	440
Membres hors Québec	55	0	37	92
Membres émérites	6	0	2	8
Membres à vie	98	0	0	98
<b>Total au 31 mars 2005</b>	<b>2245</b>	<b>6</b>	<b>3165</b>	<b>5416</b>

Cotisation annuelle 2004-2005 : 380 \$  
Date du versement de la cotisation annuelle : 1<sup>er</sup> avril de l'année

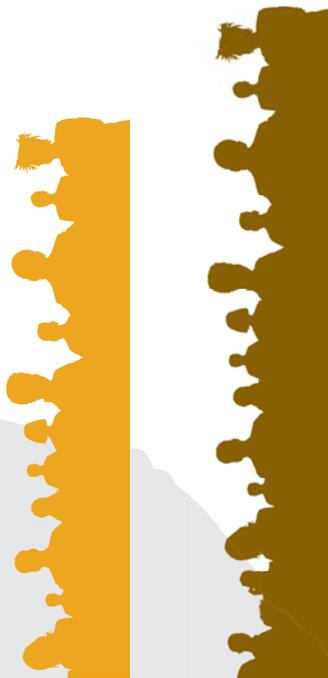
Profil sociodémographique								
	Femmes			Hommes			Totaux	
	c.o.	ps.éd.	total	c.o.	ps.éd.	total	c.o.	ps.éd.
Section I	131	141	272	60	25	85	191	166
Section II	448	176	624	157	48	205	605	224
Section III	74	292	366	42	63	105	116	355
Section IV	315	662	977	132	140	272	447	802
Section V	364	621	985	149	131	280	513	752
Section VI	139	413	552	73	104	177	212	517
Section VII	74	261	335	36	53	89	110	314
Hors-Qc	44	33	77	11	4	15	55	37
<b>Total</b>	<b>1589</b>	<b>2599</b>	<b>4188</b>	<b>660</b>	<b>568</b>	<b>1228</b>	<b>2249</b>	<b>3167</b>



Répartition de l'ensemble des membres selon les milieux de travail			
Milieux de travail	c.o.	ps.éd.	total
Éducation	1036	1015	2051
Petite enfance	1	87	88
Emploi	387	66	453
Centres réadaptation	38	349	387
Centres hospitaliers	25	157	182
Centres jeunesse	10	538	548
CLSC	12	279	291
CHSLD	2	25	27
Organismes communautaires	21	210	231
Fonction publique et organismes	95	60	155
Compagnies et entreprises	48	20	68
Cabinets-conseil (à temps plein)	292	60	352
En recherche d'emploi	50	67	117
Retraités	128	15	143
Autres	124	199	323
<b>TOTAL</b>	<b>2269</b>	<b>3147</b>	<b>5416</b>



# Rapport financier de l'OCCOPPPQ



au 31 mars 2005



## Rapport des vérificateurs

**A**UX MEMBRES DE l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psycho-éducateurs et psychoéducatrices du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psycho-éducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Montréal (Québec)

Le 17 mai 2005

## État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
<b>Produits</b>		
Cotisations	1 710 924 \$	1 693 592 \$
Admission	43 553	106 526
Intérêts	31 575	38 801
Publications	27 338	25 907
Activités de formation	277 443	65 609
Divers	22 570	69 627
	<u>2 113 403</u>	<u>2 000 062</u>
<b>Charges</b>		
Administration (Annexe A)	926 713	900 823
Surveillance (Annexe B)	323 561	263 758
Affaires professionnelles (Annexe C)	294 036	288 088
Formation (Annexe D)	251 186	53 062
Promotion et communications (Annexe E)	298 764	271 558
Activités particulières/plan stratégique (Annexe F)	185 057	69 542
	<u>2 279 317</u>	<u>1 846 831</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<u>( 165 914) \$</u>	<u>153 231 \$</u>

## État de l'évolution de l'actif net

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Affecté	Non affecté	2005 Total	2004 Total
<b>Solde au début</b>	816 328 \$	257 472 \$	1 073 800 \$	920 569 \$
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges	(244 922)	79 008	(165 914)	153 231
Affectation à l'exercice subséquent	135 000	(135 000)	-	-
Affectation aux immobilisations	13 246	(13 246)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<u>719 652 \$</u>	<u>188 234 \$</u>	<u>907 886 \$</u>	<u>1 073 800 \$</u>

## Bilan au 31 mars 2005

	2005	2004
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	189 794 \$	228 588 \$
Placements temporaires (note 3)	859 999	928 476
Débiteurs (note 4)	22 301	16 883
Stocks (note 5)	39 874	31 690
Frais imputables au prochain exercice	50 993	99 578
	<u>1 162 961</u>	<u>1 305 215</u>
<b>Immobilisations corporelles</b> (note 6)	84 652	116 328
	<b><u>1 247 613 \$</u></b>	<b><u>1 421 543 \$</u></b>
<b>PASSIF ET ACTIF NET</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	132 211 \$	80 889 \$
Produits perçus d'avance	207 516	266 854
	<u>339 727</u>	<u>347 743</u>
<b>Actif net</b> (note 8)	907 886	1 073 800
	<b><u>1 247 613 \$</u></b>	<b><u>1 421 543 \$</u></b>

Au nom du Bureau :



Marcel Renou, ps.éd., administrateur



Michel Turcotte, c.o., administrateur

## État des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
<b>Flux de trésorerie</b>		
<b>liés aux activités d'exploitation</b>		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(165 914) \$	153 231 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	44 922	41 806
	<u>(120 992)</u>	<u>195 037</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	26 967	(190 546)
	<u>(94 025)</u>	<u>4 491</u>
<b>Flux de trésorerie</b>		
<b>liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 246)	(119 015)
<b>Diminution nette des espèces et quasi-espèces</b>	<u>(107 271)</u>	<u>(114 524)</u>
<b>Espèces et quasi-espèces au début</b>	1 157 064	1 271 588
<b>Espèces et quasi-espèces à la fin</b>	<b><u>1 049 793 \$</u></b>	<b><u>1 157 064 \$</u></b>
<b>Constituées de :</b>		
Encaisse	189 794 \$	228 588 \$
Placements temporaires	859 999	928 476
	<b><u>1 049 793 \$</u></b>	<b><u>1 157 064 \$</u></b>

---

# Notes complémentaires

## au 31 mars 2005

### 1. Statut constitutif et objectifs

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du *Code des professions du Québec*. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice des deux professions et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est donc conséquemment exempt d'impôts.

### 2. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

#### Stocks

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

#### Placements temporaires

Les placements temporaires sont présentés au coût ou à la valeur du marché, selon le moins élevé des deux.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Matériel informatique	
Logiciels	5 ans
Autres	3 ans

#### Constatation des produits

##### Cotisations des membres

Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

##### Abonnements et autres revenus

Les produits provenant des abonnements et des autres revenus sont constatés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

##### Espèces et quasi-espèces

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

	2005	2004
<b>3. Placements temporaires</b>		
Unités de fonds mutuels (valeur du marché de 859 999 \$; 928 476 \$ en 2004)	<b>859 999 \$</b>	<b>928 476 \$</b>
<b>4. Débiteurs</b>		
Avance aux sections	1 090 \$	1 196 \$
Clients et divers	15 403	15 687
Avance au colloque	5 808	—
	<b>22 301 \$</b>	<b>16 883 \$</b>

## 5. Stocks

Papeterie et fournitures de bureau	<u>39 874 \$</u>	<u>31 690 \$</u>
------------------------------------	------------------	------------------

## 6. Immobilisations corporelles

			<b>2005</b>	<b>2004</b>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	7 187 \$	2 875 \$	4 312 \$	5 750 \$
Mobilier et équipement	113 596	103 858	9 738	16 589
Matériel informatique	169 889	99 287	70 602	93 989
	<u>290 672 \$</u>	<u>206 020 \$</u>	<u>84 652 \$</u>	<u>116 328 \$</u>

## 7. Crédeurs et charges à payer

Fournisseurs et frais courus	126 566 \$	68 562 \$
Taxes à la consommation	5 645	12 327
	<u>132 211 \$</u>	<u>80 889 \$</u>

## 8. Actif net

Immobilisations	84 652 \$	116 328 \$
Affecté au fonds de réserve	500 000	500 000
Affecté à l'exercice subséquent	135 000	200 000
Non affecté	188 234	257 472
	<u>907 886 \$</u>	<u>1 073 800 \$</u>

## 9. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

Débiteurs	(5 418) \$	(4 437) \$
Stocks	(8 184)	(8 100)
Frais imputables au prochain exercice	48 585	(75 447)
Créditeurs et charges à payer	51 322	(103 687)
Produits perçus d'avance	(59 338)	1 125
	<u>26 967 \$</u>	<u>(190 546) \$</u>

## 10. Engagements contractuels

### Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2011, pour un montant minimal de 1 193 770 \$. Les loyers minimaux pour les prochains exercices sont les suivants :

2006	116 235 \$
2007	117 806
2008	122 519
2009 et suivants	336 926

Ce bail comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

### Sous-location

L'Ordre s'était engagé conjointement avec l'Ordre des psychologues du Québec jusqu'en juin 2007 pour ses anciens bureaux d'une superficie de 3357 pieds carrés; l'organisme a sous-loué ses locaux à une entreprise et s'est engagé envers l'Ordre des psychologues du Québec à se tenir responsable du paiement de loyer dans le cas où le sous-locataire serait en défaut de paiement. Le solde de l'engagement estimé au 31 mars 2005 est de 137 057 \$.

### Location d'un copieur

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur-télécopieur pour un montant total de 46 987 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 2 136 \$ échéant en mars 2007. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2005 est de 16 754 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2006	8 543 \$
2007	8 211

#### Location d'un timbreur et d'une balance postale

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur avec compteur et une balance postale pour un montant total de 21 185 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 963 \$ échéant en août 2010. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2005 est de 20 221 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2006	3 852	\$
2007	3 852	
2008	3 852	
2009	3 852	
2010	3 852	
2011	963	

#### 11. Instruments financiers

##### Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

##### Risque de taux d'intérêt

Étant donné que les produits d'intérêts générés par la gestion des excédents temporaires de liquidités ne constituent qu'un revenu accessoire pour l'Ordre, les risques associés à une variation des taux d'intérêts sont minimes.

##### Juste valeur

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable des justes valeurs en raison de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des éléments à long terme ne sont pas disponibles au prix d'un effort raisonnable.

#### 12. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

## Renseignements supplémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2005

<b>ANNEXE A – Administration</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Salaires	302 517 \$	280 527 \$
Avantages sociaux	51 296	61 543
Frais de représentation et déplacements	37 647	34 600
Frais de perfectionnement	17 064	8 289
Honoraires	104 585	89 626
Loyer et aménagements	122 989	117 818
Taxes et assurances	28 283	22 033
Impression	39 425	40 003
Photocopieur	7 357	9 511
Frais de courrier	60 078	73 835
Télécommunications	13 132	14 224
Entretien et équipement de bureau	250	875
Fournitures de gestion informatisée	13 899	14 600
Frais de programmation	5 017	11 886
Fournitures de bureau	1 727	1 842
Intérêts et frais bancaires	2 852	2 411
Divers	1 632	1 673
Honoraires professionnels	17 166	17 241
Frais du Bureau et du comité administratif	31 346	26 951
Cotisation à d'autres associations	21 718	19 494
Abonnements et documentation	1 656	1 741
Amortissement des améliorations locatives	1 438	4 471
Amortissement du matériel informatique	36 633	35 160
Amortissement du mobilier et équipement	7 006	10 469
	<b>926 713 \$</b>	<b>900 823 \$</b>

### **ANNEXE B – Surveillance**

#### **Admission**

Salaires	32 484 \$	23 445 \$
Avantages sociaux	5 408	3 227
Comités des admissions	88	67
Frais généraux	6 055	9 334
	<b>44 035</b>	<b>36 073</b>

#### **Inspection professionnelle**

Salaires	88 131 \$	132 415 \$
Avantages sociaux	14 667	17 292
Honoraires	46 275	9 221
Frais de représentation et de déplacements	20 797	12 483
Frais généraux	14 958	10 562
	<b>184 828</b>	<b>181 973</b>

#### **Bureau du syndic et discipline**

Salaires	8 920 \$	14 795 \$
Avantages sociaux	1 462	1 421
Honoraires	53 012	24 297
Frais de représentation et de déplacements	5 005	2 306
Frais généraux	4 147	2 893
Frais légaux	22 152	–
	<b>94 698</b>	<b>45 712</b>
	<b>323 561 \$</b>	<b>263 758 \$</b>

**ANNEXE C – Affaires professionnelles**

Salaires	237 709 \$	242 010 \$
Avantages sociaux	30 318	23 681
Frais de représentation et de déplacements	6 046	6 746
Frais généraux	759	2 319
Mentorat	1 077	–
Activités en région	357	3 486
Frais des comités	17 770	9 846
	<b><u>294 036 \$</u></b>	<b><u>288 088 \$</u></b>

**ANNEXE D – Formation**

Salaires	36 380 \$	– \$
Avantages sociaux	7 990	–
Frais de déplacement	2 429	5 229
Frais du colloque	166 442	30 959
Formation continue	37 945	16 874
	<b><u>251 186 \$</u></b>	<b><u>53 062 \$</u></b>

**ANNEXE E – Promotion et communication**

Salaires	118 410 \$	103 985
Avantages sociaux	20 721	12 945
Frais de représentation et de déplacement	5 892	8 556
Participation aux salons	15 248	20 668
Promotion et publicité	48 827	49 608
Frais généraux	6 734	9 308
Publications	46 293	27 101
Autres publications	36 639	39 387
	<b><u>298 764 \$</u></b>	<b><u>271 558 \$</u></b>

**ANNEXE F – Activités particulières/plan stratégique**

Cadre de gestion	52 711 \$	2 400 \$
Compétences des membres	13 092 \$	9 516
Développement des professions	74 419	46 091
Communications	31 542	–
Site Internet, section membres	10 861	11 535
Tournée dans les régions	2 432	–
	<b><u>185 057 \$</u></b>	<b><u>69 542 \$</u></b>

## Prévisions budgétaires 2005-2006

### PRODUITS

Cotisations	1 789 074	\$
Admission	59 250	
Intérêts	33 000	
Publications	20 000	
Activités de formation	85 000	
Revenus d'exploitation et divers	5 000	

**Total des produits** **1 991 324** \$

### CHARGES

#### Administration et frais généraux

Salaires	424 463	\$
Avantages sociaux	49 250	
Perfectionnement	8 000	
Frais de déplacements	37 000	
Loyer et aménagement	124 425	
Taxes et assurances	25 000	
Papeterie et impression	47 000	
Papeterie et location copieur	11 000	
Frais de courrier	70 000	
Télécommunications	17 500	
Entretien et équipement de bureau	500	
Fournitures de gestion informatisées	15 000	
Programmation	8 000	
Fournitures de bureau	2 500	
Intérêts et frais bancaires	2 500	
Divers	1 500	
Honoraires professionnels	15 000	
Frais du Bureau et comité administratif	32 000	
Cotisations à d'autres associations	23 100	
Abonnements et documentation	4 000	
Amortissement des améliorations locatives	1 575	
Amortissement du matériel informatique	38 000	
Amortissement du mobilier et équipement	9 000	
sous-total	966 313	\$

### SURVEILLANCE

#### Admission

Salaires	35 357	\$
Avantages sociaux	4 960	
Comité des admissions	—	
Frais généraux	6 000	
sous-total	46 317	\$

#### Inspection professionnelle

Salaires	92 804	\$
Avantages sociaux	13 750	
Honoraires	40 000	
Déplacements et séjours	25 000	
Frais généraux	10 000	
sous-total	181 554	\$

#### Bureau du syndic et discipline

Salaires	9 400	\$
Avantages sociaux	2 696	
Honoraires Bureau du syndic et discipline	31 000	
Déplacements et séjours syndic et révision	3 600	
Frais généraux	3 000	
Frais légaux	12 000	
sous-total	61 696	\$

#### Affaires professionnelles

Salaires	164 000	\$
Avantages sociaux	25 000	
Honoraires mentorat	12 500	
Déplacements et séjours	4 000	
Frais généraux	2 000	
Mentorat	2 000	
Activités en région	8 200	
Maintien du site virtuel d'outils	25 000	
Frais des comités	12 000	
sous-total	254 700	\$

#### Formation

Salaires	90 535	\$
Avantages sociaux	13 250	
Honoraires	6 000	
Frais de déplacements	5 000	
Frais du colloque	74 000	
Formation continue	19 000	
sous-total	207 785	\$

#### Promotion et communications

Personnel	131 809	\$
Avantages sociaux	19 650	
Frais de représentation et de déplacement	8 500	
Participation aux salons et colloques	12 000	
Promotion et publicité	56 000	
Frais généraux	8 000	
Publication du bulletin et du magazine	60 000	
Autres publications	47 000	
sous-total	342 959	\$

#### Sous-total des charges

**2 061 324** \$

#### Activités particulières/plan stratégique

**65 000**

#### Fonds d'imprévus

—

#### TOTAL DES CHARGES

**2 126 324** \$

#### Situation prévue en fin d'exercice

**(135 000)** \$

#### Affectation surplus

**135 000** \$

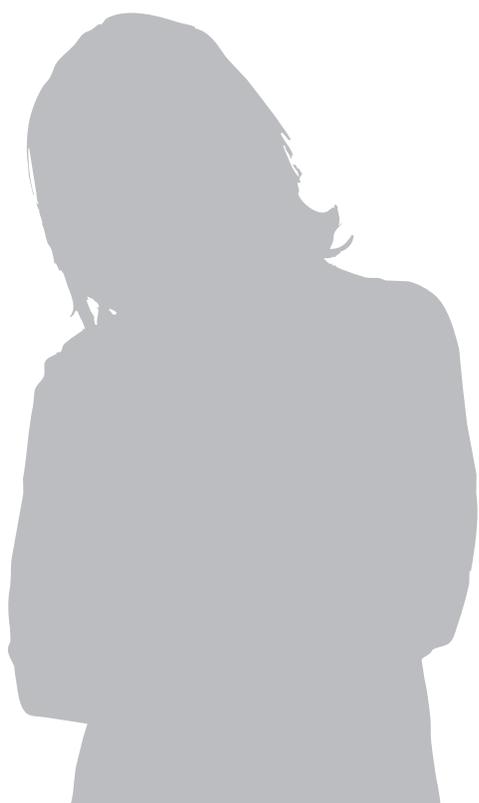
#### Situation après affectation

**1 991 324** \$

#### Surplus

— \$





**OCCOPPQ**  
1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest, bureau 520  
Montréal (Québec) H3M 3E2  
Téléphone : (514) 737-4717 ou 1 800 363-2643  
Télécopieur : (514) 737-2172  
ordre@occoppq.qc.ca — www.occoppq.qc.ca